

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-57/2022

**Objet** : Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2021 de l'agglomération Valence-Romans Agglo.

L'an deux mil dix-vingt-deux et le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GARO Carine – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

**Excusés** : ROBIN Christelle – COMBRISSEON Jean-Luc – GIROT Dominique.

**Absents** : JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne.

**Procuration** : ROBIN Christelle à GARO Carine – COMBRISSEON Jean-Luc à BANC Jean-Pierre – GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie.

LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles D 2224-1 et D 2224-3,
- ♦ Vu les rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2021 de l'agglomération Valence-Romans Agglo (VRA),

Considérant qu'il est fait obligation aux communes et EPCI de plus de 3 500 habitants de mettre à la disposition du public les rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics.

Considérant qu'une fois actés par la commune, ces rapports sont consultables par tout citoyen en mairie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2021 de VRA.

**AUTORISE** le Maire à procéder à toutes diligences nécessaires à la bonne exécution de la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 20 décembre 2022.

**Le Maire**  
Fabrice LARUE



**Le secrétaire de séance**  
Jean-Marie LABLANQUI